



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DE L'EXERCICE 2024

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné :

QUE Suivant les dispositions de l'article 176.1 du Code municipal du Québec lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 15 avril prochain à 19 heures, le rapport financier et le rapport du vérificateur de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024 seront déposés lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 9 juin à 19 h.

Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 21^e jour du mois de mai 2025.

Clément Costanza

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 21^e jour du mois de mai 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce le 21^e jour du mois de mai 2025.

Clément Costanza

Directeur général et greffier-trésorier